

PROGRAMME PILOTE D'IMMIGRATION AU CANADA ATLANTIQUE

Guide étape par étape

DÉSIGNATION DE L'EMPLOYEUR

- 1 Un employeur du Canada atlantique qui souhaite voir recours au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) pour pourvoir un poste à temps plein communique avec le bureau d'immigration provincial pour manifester son intérêt
- 2 L'employeur communique avec un fournisseur de services d'établissement participant et s'engage à préparer son milieu de travail en vue d'accueillir de nouveaux arrivants
- 3 L'employeur présente une demande à la province en vue de devenir un employeur désigné
- 4 La province de l'Atlantique désigne l'employeur
- 5 L'employeur trouve une recrue qui répond aux critères du programme d'après son évaluation initiale et lui offre un emploi

PROGRAMMES*

- ✓ Programme des travailleurs qualifiés intermédiaires du Canada atlantique (PTQICA)
- ✓ Programme des travailleurs hautement qualifiés du Canada atlantique (PTHQCA)
- ✓ Programme des diplômés étrangers du Canada atlantique (PDECA)

* Une étude d'impact sur le marché du travail n'est pas nécessaire pour les programmes pilotes

APPUI

- 6 L'employeur met en relation sa recrue et un fournisseur de services d'établissement participant
- 7 Le candidat communique avec le fournisseur de services d'établissement de son choix pour obtenir une évaluation des besoins qui donnera lieu à un plan d'établissement pour lui et sa famille
- 8 À la suite de l'évaluation des besoins, le fournisseur de services d'établissement remet au candidat un plan d'établissement
- 9 Le candidat envoie une copie du plan d'établissement à l'employeur
- 10 L'employeur remplit la demande d'appui provincial, indiquant le programme approprié en fonction de l'expérience de travail du candidat et joignant l'offre d'emploi et le plan d'établissement, et l'envoie à la province
- 11 La province révisé et approuve la demande d'appui. La province envoie au candidat une lettre d'appui

DEMANDE D'IMMIGRATION

- 12 Le candidat remplit sa demande de résidence permanente et l'envoie à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), avec sa lettre d'appui et tout autre document requis
- 13 IRCC traite la demande – Les demandes seront traitées en six mois ou moins dans la majorité des cas
- 14 Le candidat approuvé et sa famille se rendent au Canada atlantique
- 15 L'employeur appuie l'établissement et l'intégration du candidat et de sa famille dans leur milieu de travail et leur communauté en partenariat avec le fournisseur de services d'établissement

Pour de plus amples détails, consultez
www.canada.ca/immigration-atlantique